



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-400

Ottawa, le 12 août 2005

TELUS Communications Inc.
Colombie-Britannique

Demande 2005-0832-7

Modification de la zone de desserte

Le Conseil **approuve** la demande présentée par TELUS Communications Inc. en vue de modifier la zone de desserte autorisée de l'entreprise régionale de distribution de radiodiffusion par câble qui dessert la province de la Colombie-Britannique, afin d'y inclure Whistler et la région avoisinante dans la zone de desserte de Vancouver. La titulaire doit exploiter selon les modalités et conditions en vigueur à la zone de desserte de Vancouver.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>